



## Démission - non autorisation de prise de rtt

Par **TiBlei**, le **18/02/2011** à **14:15**

Bonjour,rnrnJ'ai posé ma démission mi-janvier et j'ai un préavis de 3 mois. Ma convention collective est celle de la chimie.rnrnJe souhaiterais poser mes RTT pour pouvoir partir plus tôt. Mon entreprise dit ne pas faire de distinction entre les RTT et les congés payés dans notre système en ligne de prise de jours de congé, et de donc comptabiliser tout jour que je poserais comme un congé payé - ce qui décalerait la fin de mon préavis.rnrnEst-ce qu'ils ont le droit de faire ça ? Ou est-ce que j'ai le droit de poser les jours de RTT ? Y a-t-il un texte de référence à ce sujet ?rnrnEn outre, est-il possible de cumuler les 2h de recherche d'emploi par jour auxquels on a droit pendant la période de préavis pour poser des jours entiers en fin de préavis ?rnrnMerci d'avance de votre aide.